



Charte de modernisation des locaux d'activité commerciale

feuille de route

**Dispositif FISAC de dynamisation
de la fonction commerciale, artisanale et de services
de centre ville**

Lexique de vocabulaire architectural des façades et devantures

La façade

- 01 Corniche
- 02 Baie
- 03 Trumeau
- 04 Linteau
- 05 Lambrequin
- 06 Appui de baie
- 07 Garde-corps
- 08 Bandeau
- 09 Embrasure
- 10 Imposte
- 11 Nu extérieur

La devanture

- 12 Enseigne à plat
- 13 Enseigne drapeau
- 14 Fermeture contre l'intursion
- 15 Vitrine

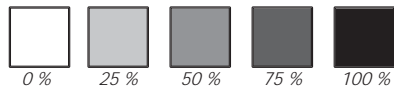


Système de définition des couleurs

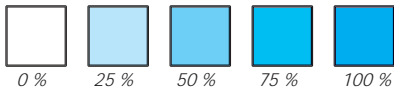
Echelle des couleurs



Echelle de luminosité de 0 à 100%
(couleur claire à foncée)



Echelle de saturation de 0 à 100%
(couleur terne à vive)



Une couleur se décrit à partir d'un nuancier de référence, qui la caractérise selon 3 échelles croisées :

- l'échelle des couleurs,
- l'échelle de luminosité,
- l'échelle de saturation,

Les nuanciers de référence attribuent un code par couleur :

- **nuancier RAL: code à 7 chiffres**

3 chiffres pour la teinte
2 pour la luminosité
2 pour la saturation

- **nuancier NCS: code à 4 chiffres et 1 lettre**

2 chiffres pour la luminosité
2 pour la saturation
1 lettre pour la teinte

Règles communes pour le choix des couleurs

- Un projet de coloration considérera le contexte proche pour s'intégrer à une harmonie d'ensemble.
- La couleur d'un enduit de façade sera issue de la terre ou de la pierre locale; Son choix se fera dans les limites d'une palette consultable en Mairie;
- Cas particulier des activités soumises à des chartes graphiques nationales ou à des règles de reconnaissance

En périmètre soumis à une servitude de protection du patrimoine, les commerces franchisés doivent pouvoir obtenir de leur franchiseur une enseigne spécifique conforme aux prescriptions de la présente Charte, et à la règlementation des Monuments Historiques.

Critères d'éligibilité FISAC concernant le choix des couleurs

- Pour une devanture en feuillure : l'enduit sera à réaliser la chaux naturelle hydraulique et reprendra la teinte d'enduit de la façade dans son entier;
- Une devanture en applique ou habillée apportera sa ou ses couleurs propres (choisies avec une saturation de 0 à 20). Les couleurs vives (saturation de 20 à 100) peuvent être apportées en surlignage, sans dépasser 20% de l'ensemble de la surface;
- Pour tous types de devantures, la couleur des menuiseries et ferronneries des vitrines sera un gris coloré foncé, pour éviter un fort contraste avec le vitrage qui se lit toujours en sombre sur la façade (luminosité 50 à 100; saturation 0 à 30);
- L'enseigne drapeau et l'enseigne à plat formeront un ensemble (typographie, couleurs, motifs, ...);
- Un store sera de toile textile unie, sa couleur sera choisie en accord avec la façade;
- Pour une terrasse semi mobile, fermée ou semi fermée, les éléments textiles de fermeture, paravent, velum, seront en toile de couleur unie, choisie en accord avec la façade;
- Pour une même terrasse, le mobilier sera de matériau et couleur homogènes ;
- Les objets textiles d'une même terrasse, parasols, paravents, coussins, ... seront assortis entre eux et à la toile de store;
- Tous les faux matériaux, tels que le faux bois ou le faux marbre, notamment pour les devantures en applique, sont proscrits;

Quel type de construction reçoit la devanture ?

- Maison traditionnelle «de vigneron» avec arc et balcon
- Autre construction ancienne avec étage
- Construction récente avec étage
- Construction sans étage
- Terrasse sur le domaine public
- Localisation soumise à une servitude de protection du patrimoine

Quel choix de type de devanture ?

- Devanture en feuillure** : La plus courante, elle désigne une vitrine positionnée dans une ouverture de maçonnerie, conformément à l'ordre constructif de la construction (photo 1)
- Devanture en applique** : structure autoportée (photo 2)
- Devanture habillée** : panneaux fixés en façade (photo 3)
- Devanture ouverte** : (photo 4)

Règles communes aux devantures

- Pour maîtriser l'emprise de la devanture sur la façade, il s'agira de s'inscrire dans l'ordre architectural du bâtiment, et d'en préserver les proportions et l'harmonie d'ensemble;
- La devanture sert d'expression à l'identité du commerce ou du service; Elle devra être pensée pour être représentative, attractive et cohérente avec l'espace de vente;
- Les matériaux et coloris des différents éléments constituant la devanture: enduit, applique, menuiseries, décor, toile de store,... seront à choisir en cohérence et harmonie avec leur environnement;

Critères d'éligibilité FISAC concernant les devantures

- L'ensemble des éléments composant une devanture sera contenu dans la hauteur du rez de chaussée du bâtiment qui le reçoit (ni sur l'étage supérieur, ni sur les façades voisines);
- Pour une devanture en feuillure, le châssis sera positionné dans l'épaisseur du mur, à 15 cm environ du nu extérieur; l'enduit sera à réaliser la chaux naturelle hydraulique et reprendra la teinte d'enduit de la façade dans son entier;
- Pour une devanture habillée, la qualité du matériau d'habillage et de sa mise en oeuvre devra assurer sa bonne tenue dans le temps (panneaux rigides en bois ou métal, recouvrement des tranches et des points de fixation, panneaux en PVC proscrits); l'affichage commercial devra se conformer aux règles de dimensions et position des enseignes, sans surenchère;
- Une devanture en applique ou habillée apportera sa ou ses couleurs propres (choisies avec une saturation de 0 à 20). Les couleurs vives (saturation de 20 à 100) peuvent être apportées en surlignage, sans dépasser 20 % de l'ensemble de la surface;



Quel choix de matériau du châssis ?

Châssis bois

Economique à l'achat, le bois peut être travaillé pour réaliser toutes formes. Il doit être traité, peint ou lasuré. Il s'intègre facilement dans un environnement d'enduit ou de pierre, et a fortiori dans une devanture en applique bois.

Châssis aluminium

L'aluminium autorise l'emploi de grands formats de verre. Il admet de belles finitions laquées.

Châssis acier

L'acier autorise l'emploi de grands formats de verre. Les profils plus fins que l'aluminium, permettant de réaliser toutes formes. Il admet de belles finitions laquées.

Le châssis en PVC (polychlorure de vinyle)

Bien qu'économique à l'achat, cette matière thermoplastique de synthèse présente de nombreux inconvénients d'ordre qualitatif et d'ordre écologique;

Pour ces raisons le PVC n'est pas souhaité, et il est considéré incompatible avec le bâti traditionnel ou en secteur soumis à servitude pour la protection du patrimoine, qui requiert des matériaux qualitatifs tels que le bois ou le métal, en coloris mat et sombre.

Règles communes aux châssis

- La vitrine sert à mettre en valeur ce qu'elle présente plutôt qu'elle-même. Sa qualité consiste à s'intégrer sans être remarquée, elle est déterminée notamment par les châssis, leur géométrie, leur épaisseur et leur couleur;
- Si la couleur des châssis est indépendante des menuiseries des étages, l'harmonie reste un objectif;

Critères d'éligibilité FISAC concernant les devantures

- Pour la progression en qualité du paysage urbain, et dans un objectif de qualité environnementale, le choix d'un matériau de châssis autre que le PVC est impératif;
- Pour tous types de devantures, la couleur des menuiseries et ferronneries des vitrines sera un gris coloré foncé, pour éviter un fort contraste avec le vitrage qui se lit toujours en sombre sur la façade (luminosité 50 à 100; saturation 0 à 30);
- Le châssis en aluminium sera laqué ou peint;



Quel choix de dispositif anti effraction ?

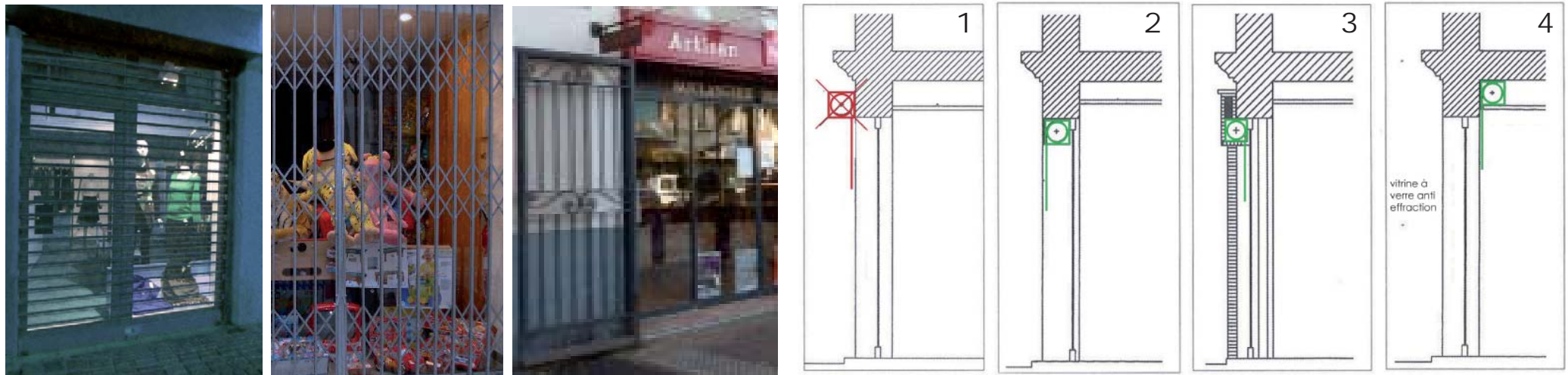
- Verre feuilleté retard à effraction**
Le verre feuilleté prévient le bris de glace. Il est recommandé pour la sécurité des personnes (en cas de heurt ou de choc) et pour la protection des biens;
- Volet à enroulement, ajouré, position extérieure**
Le dispositif coffre et volet est réalisé en aluminium ou acier;
- Volet à enroulement, ajouré, position intérieure**
Il nécessite une commande électrique et une vitrine en verre feuilleté retard à l'effraction;
- Grille extensible**
En position ouverte, la grille est escamotée dans l'épaisseur de l'embrasure intérieure ou extérieure de la vitrine;
- Fermeture extérieure sur paumelles ou amovible**
Elle peut consister en des panneaux pleins ou ajourés, soit en bois peint, notamment pour les devantures en applique, soit en métal laqué ou peint, soit en ferronnerie, de dessin traditionnel à barreaudage vertical;

Règles communes aux dispositifs anti effraction

- Les équipements techniques sont soumis à des solutions d'intégration, ou de positionnement discret;
- Les détails de mise en oeuvre seront qualitatifs et respectueux du bâtiment et de la façade recevant la devanture;

Critères d'éligibilité FISAC concernant les dispositifs anti effraction

- Un coffre de volet roulant ne pourra pas être positionné en saillie sur la façade (schéma 1);
- Le coffre sera installé dans l'embrasure extérieure de la vitrine (schéma 2) ou dans l'épaisseur d'une devanture en applique (schéma 3) ou dans l'espace intérieur du local (schéma 4);
- Pour la disposition 2, les faces avant et inférieure du coffre, visibles en devanture, seront laquées ou peintes en harmonie avec les menuiseries, ou habillées;
- Le volet roulant sera ajouré (grille à larges mailles ou tablier microperforé) pour laisser entrevoir l'intérieur de la vitrine;



Comment intégrer son climatiseur ?

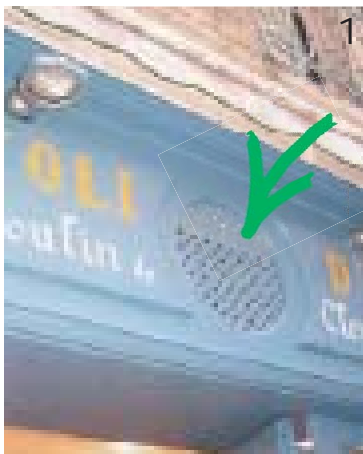
- en encastrement dans l'allège de la vitrine ou d'une autre ouverture,
- en encastrement dans l'imposte de la vitrine ou d'une autre ouverture (photo 1, 2, et 3),
- dans une cour intérieure,
- dans une niche (photo 4),
- en combles,
- en retrait sur le toit,
- dissimulé derrière une cheminée,
- sur un balcon (photo 5),
- autre à décrire :

Règles communes à la pose d'un climatiseur

- Dans le cas d'une création ou d'une réfection de devanture, comme dans le cas d'une installation a posteriori, la phase de conception devra apporter une solution d'intégration ou de positionnement discret;
- Le positionnement discret du climatiseur depuis l'espace public se fera si besoin à l'aide d'un dispositif de dissimulation, par exemple derrière une menuiserie (persienne) ou une ferronnerie (grille serrée) qui en assurera la ventilation;
- Les détails de mise en oeuvre seront qualitatifs et respectueux du bâtiment et de la façade recevant la devanture;

Critères d'éligibilité FISAC concernant les équipements techniques en devanture

- Un climatiseur ne sera en aucun cas rapporté en saillie sur la façade principale;
- Quelle que soit sa position, un climatiseur ne pourra être en saillie sur l'espace public, les eaux de condensation ne pourront être rejetées directement sur le trottoir;



Quelle type de store ?

- Store «banne»** : droit et rétractable avec ou sans lambrequin (*ornement découpé qui borde un store parallèlement à la façade*);
- Lambrequin comme support d'enseigne à plat**

Quel type de terrasse ?

- Terrasse mobile**, comportant uniquement du mobilier rangé chaque soir à l'intérieur du commerce;
- Terrasse semi mobile**, délimitée par des paravents ou jardinières rentrés durant les périodes de fermeture;
- Terrasse fermée ou semi fermée**, offrant un confort proche d'un local en dur;

Quels choix de mobilier pour une terrasse ?

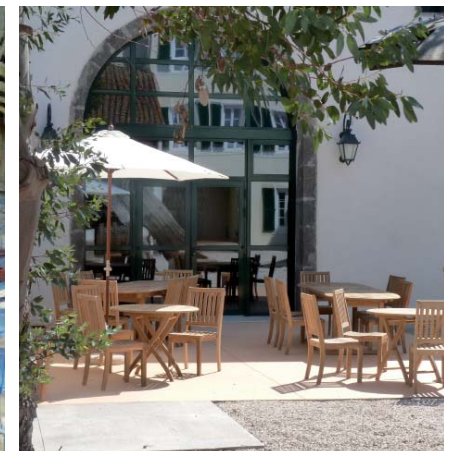
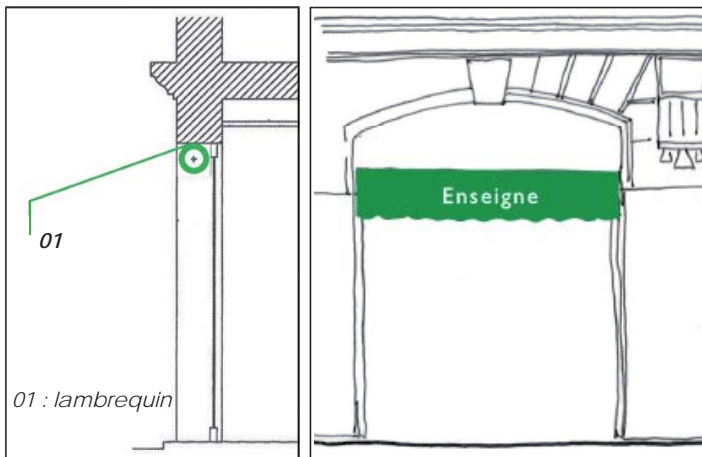
- Mobilier homogène et de qualité** (métal, bois, rotin, résine...), sans inscription publicitaire et sans signe d'usure;
- Ensemble des éléments textiles assortis par terrasse** (stores, parasols, coussins,...);
- Paravents** participant à l'effet d'ensemble;
- Jardinières** participant à l'effet d'ensemble;

Règles communes à l'installation d'un store et/ou d'une terrasse

- *La conception de la devanture doit apporter une solution d'intégration ou de positionnement discret du store;*
- *L'ensemble du mobilier de terrasse sera situé à l'intérieur des limites autorisées;*
- *L'ensemble du mobilier sera choisi de qualité et assorti pour une même terrasse;*

Critères d'éligibilité FISAC concernant les stores et terrasses

- *Un modèle de store avec caisson sera situé dans l'embrasure, un modèle plus discret sera posé en applique, adossé à un élément de modénature : corniche, balcon,...*
- *Le store sera limité en largeur à la dimension de la vitrine, sauf besoin particulier lié à l'activité (terrasse de bar ou de restaurant, fleuriste,...)*
- *Pour éviter les retombées faisant obstacle à la vue, ainsi que le registre domestique, le store ne sera pas de type auvent rigide, ni avec retours, ni en toile plastique, ni en toile à motifs inappropriés;*
- *Tous les éléments composant la terrasse devront être assortis, et de qualité suffisante pour garantir une bonne tenue dans le temps; Ne seront pas admis : mobilier, paravent, ou jardinière en matière plastique; paravent en bâche souple, plexiglass, contre-plaqué; jardinière en béton; mobilier ou paravent support de publicité ou montrant des signes d'usure; signes d'entretien insuffisant;*
- *Une terrasse fermée ou semi fermée devra faire l'objet d'un projet confié à un professionnel;*



Pour une lecture en perspective, la devanture affichera le nom et/ou l'activité du commerce :

par une enseigne drapeau, perpendiculaire à la façade

Panneau fin découpé ou décoré, suspendu

Caisson fin décoré, lumineux

Kakemono

C'est une toile tendue verticalement et décorée, en simple ou double face;

Cas particulier des activités exercées sous licence (tabac, presse, française des jeux, ...)

- Un dispositif supplémentaire pourra être autorisé par établissement et par façade;

- En secteur soumis à une servitude pour la protection du patrimoine, les enseignes type seront regroupées sur un support unique.

Règles communes aux enseignes drapeau

- Les enseignes seront limitées en nombre et en dimension, pour atteindre une lisibilité des commerces les uns par rapport aux autres sans surenchère d'affichage, et mettre en valeur les éléments décoratifs de façade;
- L'enseigne drapeau nécessitera une largeur de rue suffisante;
- Elle formera un ensemble avec l'enseigne à plat : style, couleur, typographie, ...

Critères d'éligibilité FISAC concernant les enseignes drapeau

- L'enseigne drapeau exprimera le nom et/ou l'activité du commerce;
- Une seule enseigne drapeau sera admise par façade d'un commerce, elle sera située en rez-de-chaussée dans l'espace de la devanture;
- L'enseigne drapeau sera d'une hauteur hors tout égale au maximum à 25% de la hauteur de la vitrine (mesurée depuis le sol jusqu'au niveau supérieur de la partie vitrée);
- Elle ne sera pas en saillie de plus de 10% de la largeur de la rue;
- L'épaisseur du caisson lumineux sera de 8 cm au maximum;
- Sur un mur aveugle, seule une enseigne de type drapeau sera admise;



Pour une lecture de face, la devanture affichera le nom et/ou l'activité du commerce :

par une enseigne à plat, parallèle à la façade

- Lettres peintes sur enduit ou sur devanture en applique
- Panneau fin décoré, mat ou transparent, rigide et stable
- Lettres individuelles forgées ou découpées
- Inscription sur lambrequin de store
- Panneau fin sur coffre de volet roulant
- Vitrophanie ou lettres peintes sur parties vitrées

par des informations complémentaires

- Lettres peintes sur enduit ou sur devanture en applique
- Panneau fin décoré, mat ou transparent, rigide et stable
- Vitrophanie ou lettres peintes sur parties vitrées

Règles communes aux enseignes à plat

- Les enseignes à plat seront limitées en nombre et en dimension, pour atteindre une lisibilité des commerces les uns par rapport aux autres sans surenchère d'affichage;
- Elles devront mettre en valeur et ne jamais masquer les éléments décoratifs de façade;
- L'enseigne à plat formera un ensemble avec l'enseigne drapeau : style, couleur, typographie, ...

Critères d'éligibilité FISAC concernant les enseignes à plat

- L'enseigne à plat exprimera le nom et/ou l'activité du commerce;
- Une seule enseigne à plat sera admise par commerce, elle sera située en rez-de-chaussée dans l'espace de la devanture et dans la largeur de la vitrine (Sur un mur aveugle seule une enseigne drapeau sera admise);
- Le panneau fin support d'enseigne sera réalisé dans un matériau stable, rigide et non déformable dans le temps (bois, métal, verre, PVC non admis)
- L'enseigne à plat sera d'une hauteur égale au maximum à 20% de la hauteur de la vitrine (mesurée depuis le sol jusqu'au niveau supérieur de la partie vitrée);
- Des informations complémentaires pourront être situées de part et d'autre de la vitrine dans un rectangle de largeur égale à la moitié de sa hauteur, et de hauteur égale au maximum à 50% de celle de la devanture;
- Une inscription commerciale en étage devra être contenue à l'intérieur des baies;



Si la devanture comprend un éclairage de nuit :

- La source d'éclairage de l'enseigne**
Le choix se portera sur la technologie d'avenir LED (diodes électroluminescentes), dont l'intérêt est d'être économique (1/5 à 1/10 de réduction des coûts), de longue durée (35 000 à 50 000 heures), sans mercure, et de faciliter la maîtrise de l'effet d'ensemble de la devanture.

Quel éclairage pour une enseigne à plat ?

- Rampe LED**
ciblée sur panneau décoré ou lettres découpées

Lettres individuelles lumineuses boîtier (épaisseur 5 cm)

- soit éclairage direct : LED sur face avant
- soit éclairage indirect : LED sur face arrière

Quel éclairage pour une enseigne drapeau ?

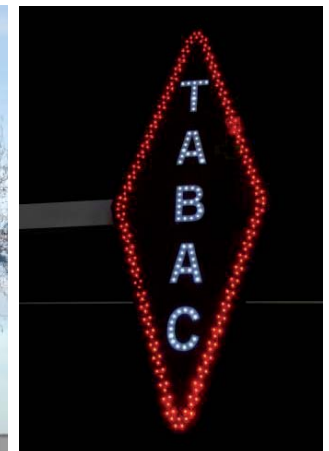
- Spot LED discret
- Rampe LED
- Caisson fin lumineux LED (épaisseur 8 cm)

Règles communes à l'éclairage des enseignes

- La devanture produit et tire parti de deux sources principales d'éclairage, la vitrine et l'enseigne. L'éclairage extérieur, ciblé sur l'enseigne, sera conçu en termes de contraste plutôt que d'intensité;
- Les principes et techniques d'éclairage des enseignes seront économes en énergie, et permettront la maîtrise de l'effet lumineux rapporté à l'ensemble de la devanture;

Critères d'éligibilité FISAC concernant l'éclairage des enseignes

- L'éclairage des enseignes mettra en oeuvre la technologie LED, par lettres lumineuses, spot discret ou rampe;
- Les éclairages par tubes haute tension ou par tubes fluorescents ne seront pas admis;
- L'éclairage des enseignes sera uniforme et continu. L'éclairage intermittent ne sera admis que pour les services d'urgence à la personne (pharmacie);
- Les types suivants ne seront pas admis car ils dénaturent la façade de jour et produisent un éclairage non qualitatif ou excessif de nuit :
 - l'enseigne à plat par caisson lumineux en saillie sur la façade,
 - les projecteurs sur potence type «pelle»,
 - la rampe éclairant toute la largeur de la devanture;



COMMERCE DANS UNE MAISON TRADITIONNELLE, AVANT / APRES



COMMERCE DANS UNE CONSTRUCTION SIMPLE, AVANT / APRES



COMMERCE DANS UNE CONSTRUCTION SIMPLE SANS ETAGE, AVANT / APRES



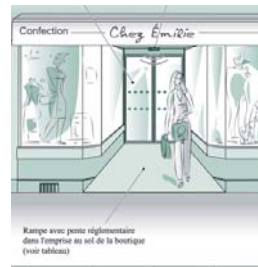
Le commerce sera mis aux normes réglementaires concernant :

L'accessibilité à l'extérieur et à l'intérieur du local

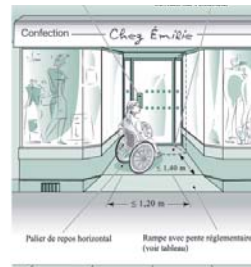
- Seuil d'accès en matériau massif, finition antidérapante hauteur 2 cm maxi
- Porte d'accès largeur de passage 90 cm
- Circulation intérieure conforme largeur 90 cm, giration 150 cm
- Banque d'accueil hauteur 80 cm
- Sanitaires conforme pour les hôtels, restaurants et bars giration 150 cm, poignée
- Cabine d'essayage conforme giration 150 cm, poignée

Critères d'éligibilité FISAC concernant la réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP 5ème catégorie) pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

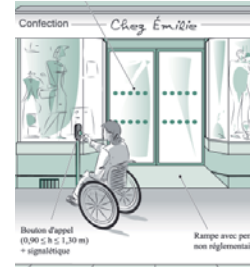
Chaque élément pouvant contribuer à l'amélioration de l'accessibilité pour tous (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, poussettes,...) et prévu pour être modifié dans le cadre du projet de modernisation commerciale, devra être réalisé conformément à la réglementation.



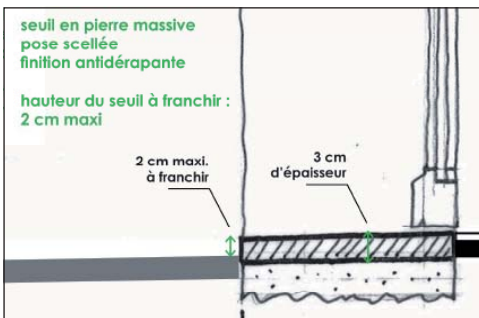
rampe et porte automatique



rampe et porte manuelle



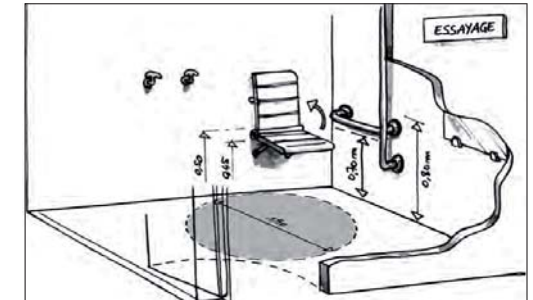
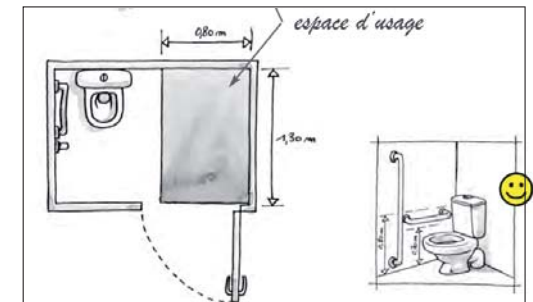
rampe dont la pente est supérieure à la norme



rampe sur l'emprise de la voie publique



dispositif de franchissement Trait d'union



Le commerce sera mis aux normes réglementaires concernant :

L 'hygiène

- Séparateur à graisses réglementaire** pour les activités de restauration

La sécurité

Au minimum, un Etablissement Recevant du Public doit être équipé de :

- matériaux classés M0 à M3
- un extincteur à eau pulvérisée tous les 15 m + additif par tranche de 300 m², et par niveau + pour chaque danger localisé (cuisine, risque électrique);
- une alarme incendie de type 4 autonome;
- un plan d'évacuation avec consignes de sécurité affichées : n°d'appel des sapeurs-pompiers, le centre de secours le plus proche, les conduites à tenir en cas d'incendie;
- une signalisation de sécurité apposée sur les portes, telle que «sortie» «sans issue» «flèche» ;
- une signalétique adaptée pour un appareil ou un dispositif d'extinction non apparent, qui doit alors être signalé par un panneau;

Contre les risques d'incendie l'exploitant est aussi tenu de :

- Libérer les accès pour l'évacuation et l'intervention des secours (pas de stockage dans les circulations);
- Tenir un registre de sécurité signalant les incidents et visites. Les éléments techniques doivent être vérifiés tous les ans par un technicien et tous les 3 ans par un organisme agréé;
- Etre formé et former le personnel aux moyens de secours;

La qualité environnementale

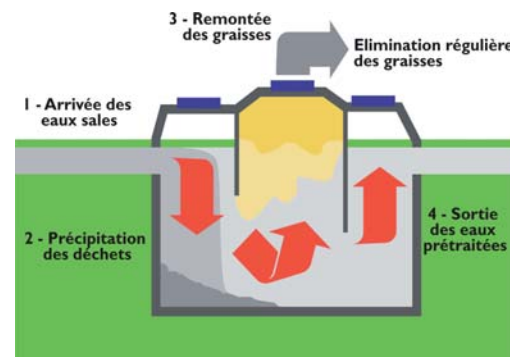
- Eclairage extérieur et intérieur par LED basse consommation

Critères d'éligibilité FISAC concernant la réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP 5ème catégorie) pour l'hygiène et la sécurité

- La réglementation concerne l'isolation coupe-feu par rapport aux tiers et les dispositions contre l'incendie, conformément à la réglementation;
- Un projet de création ou de réfection devra recevoir l'agrément de la commission de sécurité ou d'un bureau de contrôle;

Critères d'éligibilité FISAC concernant la qualité environnementale

- Les principes, techniques et matériel d'éclairage et de production adoptés seront économes en énergie, et respectueux de l'environnement,
- L'achat de matériel de production neuf est encouragé,
- Les restaurateurs devront se mettre aux normes quant à la gestion de leurs déchets et adhérer à la Charte Qualithau.



Constitution d'une demande d'autorisation de travaux

Afin de mener à bien et dans les meilleures conditions le projet de travaux, il conviendra de consulter le service Urbanisme de la Mairie pour s'informer de la démarche à suivre et obtenir les imprimés.

Selon la nature du projet le dossier devra comprendre :

PIECES ECRITES

Pour la réfection ou la mutation d'un commerce (travaux de devanture et/ou travaux d'aménagement intérieur concernant l'accessibilité, l'hygiène et la sécurité) :

- un formulaire de Déclaration Préalable (DP) : formulaire CERFA n° 13410*01;
- une description de chaque élément constitutif de la devanture, des matériaux, des enseignes et les couleurs;
- une description de chaque intervention pour mise aux normes réglementaires y compris en intérieur;
- les coordonnées du concepteur et/ou du réalisateur.

Pour une pose d'enseigne seule :

- un formulaire de Demande d'autorisation d'Enseigne (DE);
- une autorisation du propriétaire des murs pour la pose de l'enseigne;

Pour un changement de destination des locaux avec modification de la façade :

- un formulaire de Permis de Construire (PC);

PIECES GRAPHIQUES

- un plan de masse;
- des photographies ETAT DES LIEUX proche et lointain faisant apparaître les abords;
- un dessin technique coté du PROJET mis en situation sur la façade, figurant en plan, de face et en coupe : la géométrie des vitrines et des châssis / l'emplacement, les dimensions, la hauteur des enseignes par rapport au trottoir / le type et la position de l'éclairage de la devanture;
- des dessins de détail pour décrire le mode de fixation des devantures en applique, enseignes, appareils d'éclairage, stores, dispositifs anti effraction...
- **important : un photomontage du PROJET intégré dans son environnement;**

Autres précisions

Délais

Compter un délai de base de 1 mois (2 mois pour un projet situé dans un périmètre sauvegardé) à partir du dépôt du dossier complet.

En cas de réfection / création d'une terrasse sur le domaine public

Il conviendra de faire une demande d'Autorisation de Travaux, à l'exception d'une installation temporaire de moins de 3 mois sans ancrage dans le sol.

En cas de local commercial en copropriété

Il reviendra au demandeur d'obtenir le bon pour accord de la copropriété.

En cas de fermeture d'un commerce

L'enseigne devra être déposée au maximum un mois après la fermeture définitive du commerce. Le bail de location d'un local commercial devra prévoir une caution, destinée à couvrir les frais de démontage d'enseigne après disparition du commerce.

Prescriptions impératives, déterminantes pour la progression en qualité du paysage urbain, et proposant une solution économique

- **type de devanture**
à choisir parmi la feuillure (recommandé), l'applique, ou l'habillage sous condition de mise en oeuvre qualitative et de respect des préconisations couleur
- **règles de position et quantité des enseignes**
1 enseigne drapeau et 1 enseigne à plat par façade, sous condition de dimensions y compris pour les habillages
- **type d'enseignes drapeau et à plat et informations complémentaires**
à choisir parmi le choix proposé
- **châssis autre que PVC (objectif HQE)**

Obligations réglementaires, impératives de fait (sécurité, bac à graisse) ou dans l'intérêt de l'exploitant (accessibilité en vue de 2015)

- mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- hygiène et sécurité incendie
- qualité environnementale

Critères d'éligibilité FISAC :

- en secteur sauvegardé, ces 5 critères devront être mis en oeuvre

- anticipation sur 2015 de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- climatiseur intégré ou masqué
- fermeture anti effraction intégrée et conforme aux préconisations
- store et terrasse conformes aux préconisations
- éclairage LED (objectif HQE)

- hors secteur sauvegardé, un minimum de 3 critères parmi ces 5 devront être mis en oeuvre